

Urbanisme : la CCRV vous informe des dernières actualités !

Parmi les compétences de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), on compte l'aménagement de l'espace communautaire. Les questions d'urbanisme en font notamment partie : la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) figurent parmi les dernières actualités.

Qu'est-ce que le PLUi et le RLPi ?

Outre les règles d'urbanisme, le **PLUi** intègre les éléments relatifs à la politique de l'habitat et à la politique des transports et déplacements. C'est le document de référence pour toute la collectivité. Destiné à évoluer dans le temps, il permet d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble du territoire.

Le **RLPi** quant à lui, est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Il permet de réglementer le nombre de publicités, enseignes et pré-enseignes mais aussi de gérer leur positionnement et leur implantation dans certains secteurs.

Du nouveau pour ces documents d'urbanisme

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCRV a prescrit la **révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** et **l'élaboration de son 1^{er} Règlement Local de Publicité intercommunal**. Pour assister la collectivité, deux bureaux d'études ont été sélectionnés.

La révision du PLUi doit permettre d'améliorer un certain nombre de points réglementaires. Elle permettra également de prendre en compte et d'accompagner de nouveaux projets, notamment touristiques, sur le territoire.

La création du RLPi, véritable outil d'accompagnement, n'a pas pour vocation d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage, avec le territoire et ses caractéristiques.

Une concertation est organisée tout au long des deux procédures. A ce titre, un registre de doléances est ouvert à destination du public. La version papier est disponible au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts et une version électronique est également accessible à l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Des informations sur l'avancement de la révision du PLUi et de l'élaboration du RLPi seront relayées via le journal communautaire et sur le site internet de la CCRV (cc-retz-en-valois.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 99 91.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 361 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.